

Relevé des décisions en séance du Conseil Municipal,  
Le 22 janvier 2026



Convocation le : 13 janvier 2026		Secrétaire de séance : HAPE Agnès	
Affichage le : 15 janvier 2026			
Nom Prénom		Nom Prénom	
PONTY Pascal	P	GRENET Kévin	A
HAPE Agnès	P	GOSSÉ Alan	A
FOUQUET Emmanuel	P	MALEUX Andrée	P
DEGUISNE Viviane	P	RICHARD Nathalie	P
<b>Formant la majorité des membres en exercice</b>			
<b>Pouvoir(s) : -</b>			
<b>Légende : P : Présent(e), A : Absent(e), E : Excusé(e), PVR : Pouvoir</b>			

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Berville-Sur-Seine, le **vingt-deux janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes**, sous la présidence de Monsieur Pascal PONTY, Le Maire.

Berville-Sur-Seine, Le 23 janvier 2026

Le Maire



N° Délibération	Titre	Décision	Pour	Contre	Abstention(s)
<u>Délibération n° 2025-01</u>	<a href="#">Finances-Ouverture de crédits avant le vote du budget</a>	APPROUVER la proposition de Monsieur le Maire, AUTORISER Monsieur Le Maire à engager les dépenses d'investissement en 2026 dans la limite de 5 961, 04 € au chapitre 21.	6	0	0
<u>Délibération n° 2025-02</u>	<a href="#">Finances-Subvention Ecole Jean Mermoz - Classe de découvertes</a>	Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal de Berville-Sur-Seine, à délibérer. Monsieur Emmanuel FOUQUET, Conseiller Municipal de Berville-Sur-Seine et Enseignant à l'école d'Anneville-Ambourville est sorti de la salle des délibérations, n'a pas pris part au débat ainsi qu'au vote. AUTORISER le séjour en classe de découvertes pour les élèves de CE2/CM1 Madame VATTIER et CM2 M. FOUQUET de l'école Jean Mermoz d'Anneville-Ambourville, ALLOUER une subvention communale de 50, 00 € par élève domicilié à Berville-Sur-Seine.	6	0	0
<u>Délibération n° 2025-03</u>	<a href="#">Métropole-Reversement la part Communale d'Accise sur l'Électricité (Pcae)</a>	APPROUVER le versement à la commune de Berville sur Seine de 98% du produit de la taxe perçue pour le territoire de la commune, APPROUVER les termes de la convention-type de versement de la part Communale d'Accise sur l'Électricité à intervenir avec la commune et reprenant les modalités déterminées le 20 novembre 2017, pour une durée de 4 ans du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029, AUTORISER Monsieur Le Maire à signer cette convention.	6	0	0